

UN ACCORD CONTROVERSÉ...

Nous avons reçu la lettre suivante:

Rainneville, le 1^{er} octobre 1998,

«Je ne sais pas encore quel est votre sentiment concernant raccord signé par F.O. dans la Métallurgie. En ce qui me concerne, je considère, en dehors du recul sur le nombre et la modulation des horaires, mais n'est-ce pas un accord «à froid» résultant d'une obligation qui est faite de négocier de par la loi, je considère donc que ce compromis a pour mérite de casser la logique du partage du travail et des revenus, chère à l'agent du cléricalisme international, qui ne cherche même pas à se dissimuler sous les traits de notre Ministre du Travail actuel».

Jean Louis Mambourg.

Pour ma part, je partage totalement le jugement de notre camarade au sujet d'un accord que Martine Aubry a osé qualifier de «virtuel». Mais la polémique ouverte à propos de cet accord n'est pas nouvelle. Dans le passé, nombreux furent ceux qui, anarchistes ou marxistes, considéraient tout accord comme intrinsèquement mauvais parce que: «*énervant la volonté révolutionnaire du prolétariat*».

La reconnaissance de la «lutte des classes»

A l'inverse, les syndicalistes ouvriers et, parmi eux, les anarcho-syndicalistes considéraient, à mon avis, à juste titre, que la conclusion de contrats collectifs entre syndicats ouvriers et syndicats patronaux, outre qu'ils garantissaient aux travailleurs des avantages non négligeables, concrétisait l'existence de classes aux intérêts antagonistes. En quelque sorte, par le moyen du contrat (et non de la loi!) on inscrivait, dans la réalité, selon la formule de la Charte d'Amiens:

«la reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière».

Le diable et le bon dieu...

Il est clair que cette conception est difficilement acceptable par ceux de nos camarades, qui, à la recherche d'un impossible absolu, font de la lutte des classes une sorte de combat entre le diable et le bon dieu et pour lesquels: «*il n'y a de bon accord que la révolution!*».

A dire vrai, la querelle faite aux syndicalistes à propos de «bons» ou de «mauvais accords», est purement artificielle. Un accord ne peut être autre chose qu'un compromis tributaire du rapport des forces existant à un moment donné. Tout le reste n'est «*qu'angélisme*», et il est bien connu que «*qui veut faire l'ange fait la bête*».

Mais plutôt que de jouer les censeurs plus eu moins de bonne foi et de faire l'exégèse d'un accord qui a, au moins, le mérite d'exister, peut être conviendrait-il de s'interroger sur les responsabilités politiques de ceux qui, depuis juin 1982, ont contraint la classe ouvrière à subir recul sur recul?

Alexandre HÉBERT.
